



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

V & VI.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

ties toutes à cette règle inviolable, qui prescrit la concordance de l'adjectif avec son substantif.

Il est bien vrai que deux mots qui ont la même désinence, & qui se touchent; par exemple, je l'ai trouvée changée, je l'ai vue émue, font une consonnance peu agréable; & c'est ce qui arrive assez souvent lorsque deux participes se trouvent ensemble, l'un comme tel, l'autre comme pur adjectif. Mais la Grammaire ne se charge que de nous enseigner à parler correctement. Elle laisse à notre oreille, & à nos réflexions, le soin de nous apprendre en quoi consistent les graces du discours.

V & V I.

Je les ai fait peindre, c'est une fortification que j'ai appris à faire.] On regrette, & avec raison, beaucoup de termes qu'il a plu à l'usage de proscrire. *Icelui* étoit d'une commodité infinie. Qu'il me soit permis de le rappeler pour un moment, & de le mettre ici à la place des pronoms relatifs qui entrent dans les deux exemples que nous venons de réunir. *J'ai fait peindre iceux: c'est une fortification; j'ai appris à faire icelle.* On voit déjà, sans aller plus loin, que ces deux phrases n'ont rien de commun avec la règle dont nous continuons l'examen. Cette importante règle dit que le participe se déclina toutes les fois qu'il sera précédé du pronom relatif, qui est son régime. Or, ces pronoms relatifs, *les* & *que*, sont ici le régime, non du participe, mais de l'infinitif; car *les* se rapporte à *peindre* & *que* se rapporte à *faire*.

Tant d'autres phrases entassées par M. l'abbé

Regnier, c'est une chose que j'ai cru vous devoir dire ; la conséquence que j'ai prétendu vous en faire tirer ; une clause qu'on a désiré y ajouter ; la maison que l'on a commencé à bâtir ; toutes ces phrases, dis-je, sont visiblement dans le même cas, qui n'est point celui où le participe doit être décliné, puisque le régime tombe, non sur le participe, mais sur l'infinitif.

Aussi nos Grammairiens sont-ils tous d'accord sur ce point. Mais la question jusques-là n'est qu'effleurée. Pour l'approfondir, il falloit demander en général quand le participe doit être décliné ou non, étant suivi d'un infinitif. Distinguons. Ou le pronom relatif, qui est régi, se rapporte au participe même, ou il se rapporte à l'infinitif. Dans le premier cas, le participe se décline. Dans le second cas, il ne se décline point.

Jusqu'ici donc les phrases proposées ne regardent qu'une partie de la question. Un seul exemple rassemblera le tout, & fera en même-temps voir que notre langue, autant qu'il dépendoit d'elle, a prévu les équivoques. *Je l'ai vu peindre*, ou, *je l'ai vue peindre*. On dira l'un & l'autre, mais en des sens très-différents. *Je l'ai vu peindre*, c'est-à-dire, j'ai vu faire son portrait. *Je l'ai vue peindre*, c'est-à-dire, je lui ai vu le pinceau à la main. Pourquoi *vu* dans le premier sens ? Parce que le régime se rapporte à l'infinitif. *Vidi, cum eam pingeret*. Pourquoi *vue* dans l'autre sens ? Parce que le régime se rapporte au participe. *Vidi eam, cum, pingeret*.

Racine, dans *Britannicus*, où il fait dire à Néron, en parlant de Junie,

Cette nuit (4) je l'ai vue arriver en ces lieux ;

(4) *Britannicus*, Act. II, sc. 2.

Racine, dis-je, avoit mis dans sa première édition, *je l'ai vu cette nuit*, &c. Il se corrigea. Pourquoi? Parce que *vue* se rapporte à Junie, & non pas à l'infinitif qui suit.

Puisqu'il faut dire, *je l'ai vue arriver*, on dira par conséquent, *je l'ai vue partir*, *je l'ai vue passer*; & ainsi de tous les infinitifs qui sont verbes neutres. Car les neutres n'ayant point de régime, c'est une nécessité que le régime se rapporte au participe qui précède ces infinitifs, & que le participe s'accorde avec le régime.

On dira, *je l'ai entendue chanter*, si l'on parle d'une Musicienne; & alors *chanter* est pris neutralement. On dira, *je l'ai entendue chanter*, si c'est d'une cantate qu'on veut parler; & alors *chanter* est actif.

Ajoutons que l'infinitif est quelquefois sous-entendu, & que le participe doit alors demeurer indéclinable, comme dans ces phrases, *je lui ai fait toutes les caresses que j'ai dû*; *il a eu de la Cour toutes les graces qu'il a voulu*. On sous-entend *faire* & *avoir*; & c'est à ces verbes que le régime doit se rapporter. Ainsi *dues* & *voulues* seroient des fautes grossières.

Je dois encore avertir qu'on ne décline point le participe de *faire* devant un infinitif, quand *faire* est pris dans le sens d'*ordonner*, *être cause que*. Par exemple, *ces troupes que le Général a fait marcher*; & la raison de cela est que *faire marcher* n'est regardé que comme un seul mot; ou du moins ce sont deux mots inséparables, & qui ne présentent qu'une seule idée à l'esprit. Car, si le participe étoit séparé de l'infinitif, la phrase ne diroit plus ce qu'on a voulu dire. Ainsi le féminin *que*, dans l'exemple allégué, ne se rapporte pas uniquement au par-

participe *fait*, & ne peut pas non plus être régi par *marcher*, verbe neutre ; mais il se rapporte à tous les deux conjointement, parce que *fait* ne faisant qu'un avec *marcher*, lui communique la faculté qu'il a de régir.

V I I.

Les peines que m'a donné cette affaire.] Tous nos Grammairiens sont d'accord sur cette phrase, ils l'approuvent, & cependant j'oserai n'être pas de leur avis. Ou plutôt, étant, comme je le suis, persuadé que le mien n'est d'aucun poids, je me bornerai à dire que l'Académie, depuis si long-temps que je suis à portée d'entendre ses leçons, m'a paru, toutes les fois que cette question a été agitée, se décider pour le parti que j'embrasse.

Une légère transposition de mots cause ici toute la difficulté. Il s'agit du participe mis avant son nominatif, au lieu d'être après. Faut-il alors le décliner ou non ?

Vaugelas, dans sa première remarque sur les participes, admet notre principe ; que tout participe qui est précédé de son régime, doit se décliner : & dans une seconde remarque intitulée, *belle & curieuse exception à la règle*, il prétend que ce principe cesse d'être vrai, quand le participe précède son nominatif. Ainsi, selon lui, nous dirions, *les peines que cette affaire m'a données* ; & au contraire, *les peines que m'a donné cette affaire*.

Véritablement, si je convenois de l'exception, je la trouverois *belle & curieuse*. Mais, pour donner atteinte à une règle générale, il faudroit que l'usage nous eût parlé de manière à ne laisser aucun doute. Or, je vois que nos meil-